

PRÉFET DE L' AISNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Déclaration d'intérêt général
Opérations soumises à autorisation
au titre de l'article L.211-7 et à déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6
du code de l'environnement

PROJET DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU
DU BASSIN VERSANT DU VILPION AMONT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 21 janvier 2011, est prescrite, sur le territoire des communes de Fontaine-les-Vervins, Franqueville, Gercy, Harcigny, Hary, Laigny, Landouzy-la-Cour, Landouzy-la-Ville, Lugny, Marfontaine, Montigny-sous-Marle, Plomion, Rogny, Rougeries, Saint-Gobert, Saint-Pierre-les-Franqueville, Thenailles, Thiernu, Vervins, Voharies et Voulpaix, une enquête publique du **29 mars 2011 au 27 avril 2011 inclus** afin de déclarer d'intérêt général le projet de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Vilpion Amont.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier dans les mairies de Fontaine-les-Vervins, Franqueville, Gercy, Harcigny, Hary, Laigny, Landouzy-la-Cour, Landouzy-la-Ville, Lugny, Marfontaine, Montigny-sous-Marle, Plomion, Rogny, Rougeries, Saint-Gobert, Saint-Pierre-les-Franqueville, Thenailles, Thiernu, Vervins, Voharies et Voulpaix, aux heures habituelles d'ouverture et y formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur. Le public pourra également consulter le dossier à la Direction départementale des territoires de l'Aisne, service environnement, aux heures habituelles d'ouverture des services.

Monsieur Alexandre SERVAIN, demeurant 2 rue Notre Dame – 02250 Marle a été désigné commissaire enquêteur. En cette qualité, il siègera en **mairie de Vervins le mardi 29 mars 2011 de 9 heures à 12 heures, le samedi 16 avril 2011 de 9 heures à 12 heures et le mercredi 27 avril 2011 de 14 heures à 17 heures,**

où il recevra les observations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairies de Fontaine-les-Vervins, Franqueville, Gercy, Harcigny, Hary, Laigny, Landouzy-la-Cour, Landouzy-la-Ville, Lugny, Marfontaine, Montigny-sous-Marle, Plomion, Rogny, Rougeries, Saint-Gobert, Saint-Pierre-les-Franqueville, Thenailles, Thiernu, Vervins, Voharies et Voulpaix ainsi qu'à la Direction départementale des territoires de l'Aisne, service environnement, 50 boulevard de Lyon – 02011 Laon Cédex.

LAON, le 2 février 2011
Le Préfet,
Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation
Le chef du service environnement


P. DELAVEAUD